Image not found or type unknown

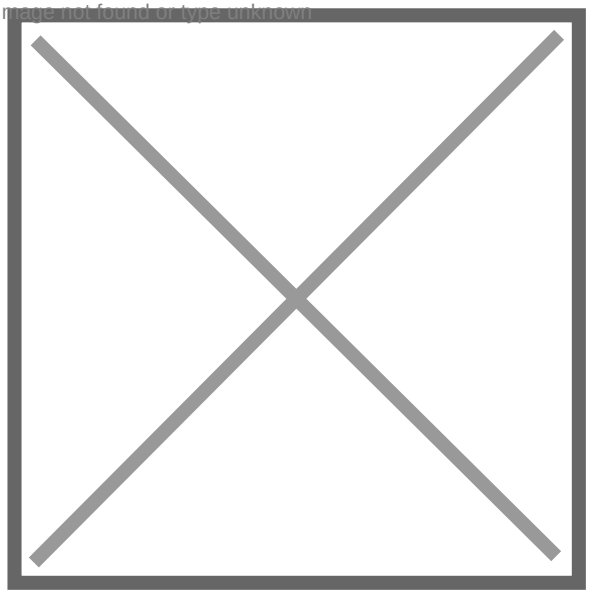

Héritage d'une maison en désacord avec ses fréres et soeurs

Par **catherine09**, le **31/07/2009** à **13:05**

Bonjour,
Mon père ainsi que ses 5 frères et soeurs ont hérité d'une maison de leur parent aujourd'hui décédés, cette maison se situe en vendée, cette maison est depuis presque un an en vente mais n'est toujours pas vendu à ce jour, mon père ne veut pas garder cette maison, il n'y va jamais alors que ses frères et soeurs y vont régulièrement et veulent maintenant la rénover puisqu'elle ne se vends pas (surement en raison de la crise immobilière) pour ensuite la louer, mon père refuse et veut la part de la maison qui lui revient de droit. Ses frères et soeurs refusent et ils ont décidé de la rénover sans son accord.
Qu'est ce que mon père peut faire pour obtenir sa part de la maison ?
Merci de votre réponse

Par **fif64**, le **03/08/2009** à **11:34**

La loi prévoit que nul n'est tenu de rester dans l'indivision, et chaque coindivisaire peut provoquer le partage. Votre père peut demander à ses frères et soeurs de racheter sa part, faute de quoi il pourra demander au juge de provoquer le partage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés